

Adhésion de l'Union européenne au Comité consultatif international du coton (CCIC)

2016/0349(NLE) - 08/05/2017 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du commerce international a adopté une recommandation de Fernando RUAS (PPE, PT) sur le projet de décision du Conseil concernant l'adhésion de l'Union européenne au Comité consultatif international du coton (CCIC).

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation** à la conclusion de l'accord.

Pour rappel, le Comité consultatif international du coton (CCIC) aide les gouvernements à promouvoir une économie mondiale du coton saine et plus fiable par le renforcement de la transparence sur le marché mondial du coton, la sensibilisation aux nouveaux enjeux ou problèmes, l'intensification de la coopération internationale, la collecte de données statistiques, la mise à disposition d'informations techniques et de prévisions.

Estimant qu'il était de l'intérêt supérieur de l'Union, dans son ensemble, d'adhérer au CCIC, la commission parlementaire appelle le Parlement européen à soutenir l'adhésion de l'Union à cet organisme international afin de donner à l'Union un rôle actif au sein du CCIC.

Les députés rappellent que dans sa [résolution du 14 mars 2013](#) sur la durabilité dans la chaîne de valeur mondiale du coton, le Parlement européen avait souligné la nécessité «d'œuvrer ensemble et sans délai, par l'intermédiaire du CCIC, afin de réduire d'une manière draconienne la dégradation de l'environnement, y compris l'empreinte sur les ressources en eau et l'utilisation de pesticides et d'insecticides». De manière générale, les députés demandaient dans cette résolution, des mesures de transparence à la Commission en vue de réagir à toute volatilité excessive des prix et de veiller à ce que la voix des cultivateurs, des égreneurs, des négociants et des chercheurs dans le secteur du coton en Europe soit entendue.

Pour toutes ces raisons, ils appellent le Parlement européen à adhérer au CCIC.